

Voirie - Fourniture de bordures de trottoir pour l'année 1993 - Appel d'offres

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il convient de prendre, dès maintenant, les dispositions nécessaires pour assurer en 1993 et éventuellement en 1994 et 1995, l'approvisionnement du service Voirie en bordures de béton de basalte granité et béton, par la conclusion d'un marché à commandes annuel reconductible sur 3 ans dont le montant annuel maximum de 700 000 F.

La consultation des fournisseurs sera faite par voie d'appel d'offres, conformément au Code des Marchés Publics, notamment en ses articles 296 à 300 et aux cahiers des Clauses Administratives proposés.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les cahiers des charges et m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés à intervenir ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits inscrits aux budgets primitifs des années 1993, 1994 et 1995 de la ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. MATHIEU ne savait pas sur quel bouton il fallait presser.

M. MATHIEU : Je me suis trompé de bouton, mais de toute façon ce que je vais dire n'a rien à voir avec la question examinée (rires). Toutefois j'en profite parce que j'ai compris la technique maintenant. Cela a quand même un peu à voir avec les bordures de trottoirs ; je voudrais réitérer ma demande concernant la rue de Belfort et les bacs qui y ont été créés à l'occasion des aménagements de la voirie. Je voudrais rappeler aux services qu'on approche de la Sainte-Catherine, c'est le 25 je crois, et que la Sainte-Catherine c'est la bonne époque pour planter. Donc il faudrait vraiment maintenant planter, ce n'est pas le tout de faire des bordures !

M. GALLAT : Je ne veux pas donner une leçon de botanique à mon collègue mais on ne peut pas planter à n'importe quel moment. Je sais qu'«à la Sainte-Catherine, tout prend racine», mais ce sera planté à la fin de l'automne pour que ça fleurisse au printemps.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette remarque. Moi je fais confiance en ce domaine à notre service Espaces Verts.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.